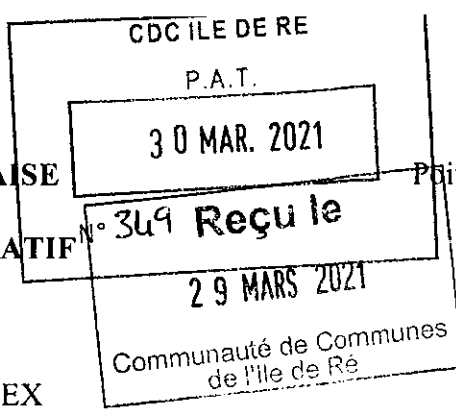


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE POITIERS

15, rue de Blossac
CS 80541
86020 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05.49.60.79.19
Télécopie : 05.49.60.68.09

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00



Poitiers, le 25/03/2021

E21000038 / 86

M. le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'ILE DE RÉ
3 rue du Père Ignace
CS 28001
17410 SAINT-MARTIN DE RÉ

Dossier n° : E21000038 / 86
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : la modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal de l'île de Ré

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Géralde BRAUD, demeurant 10 rue de la casse aux prêtres, ROCHEFORT (17300) (tel : 0699092775 ; portable : non renseigné) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,

Romain Cormier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

22 mars 2021

N° E21000038 /86

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Désignation d'un commissaire enquêteur.

Vu, enregistrée le 22 mars 2021, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes de l'Ile de Ré demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique portant sur :

la modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal de l'Ile de Ré ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-19 et L. 153-41 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

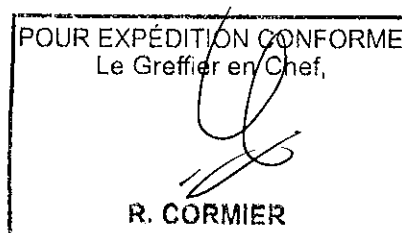
DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Géralde Braud, demeurant 10 rue de la casse aux prêtres à Rochefort (17300), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes de l'Ile de Ré et à Monsieur Géralde Braud.

Fait à Poitiers, le 22 mars 2021



La Présidente,

signé

Sylvie Pellissier